

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SNADMSA  
DU 24 JUIN 2021**

-----

Etant donné le contexte de crise sanitaire qui nous affecte aujourd'hui et les mesures visant à réduire les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire, le gouvernement a adopté l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de COVID-19, prorogée jusqu'au 31 juillet 2021 par le Décret n°2021-255 du 9 mars 2021, les membres du Conseil d'Administration du Syndicat National des Agents de Direction MSA se sont réunis en audioconférence via Teams, sous la présidence de Monsieur Edgard CLOEREC, le **jeudi 24 juin 2021, de 10 h à 12 h 30.**

Monsieur Edgard CLOEREC, Président de séance, remercie les participants pour leur présence assidue malgré les circonstances du distanciel. Par ailleurs, les membres du Conseil d'Administration accueillent à nouveau Monsieur Arnaud du Manoir de Juaye.

**ETAIENT PRESENTS en audio-conférence :**

- |                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| - Monsieur Charles BODELOT        | - Monsieur Jean-Jacques LAFAYE          |
| - Monsieur Jean-Marie BOULEC      | - Monsieur Etienne LE MAUR              |
| - Madame Claude CHAUSSÉE          | - Monsieur Dominique MAUCOTEL           |
| - Monsieur Edgard CLOEREC         | - Monsieur Thierry MAUHOURET-CAZABEILLE |
| - Madame Bénédicte FEUILLEUX      | - Monsieur Pierrick OLIVIER             |
| - Monsieur Thierry GIRARD         | - Madame Anne PICOUX                    |
| - Madame Isabelle GUEGADEN-MOREAU |   |

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

- |                                 |                                     |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| - Madame Karine AMARANT         | - Monsieur Etienne DUCONGÉ          |
| - Monsieur Franck ASTIER        | - Madame Annabelle FRANCISCI-EBENER |
| - Monsieur Jacques BIET         | - Monsieur Jacques OLIVERES         |
| - Monsieur Jean BOISSIERE       | - Monsieur Denis RAMET              |
| - Madame Marie-Christine CHAMBE | - Madame Pauline SIRE               |

**INVITE :**

- Monsieur Arnaud DU MANOIR DE JUAYE

Préalablement, Monsieur CLOEREC informe du départ d'Annabelle FRANCISCI-EBENER qui a rejoint la Direction d'un centre de traitement d'assurance maladie à Strasbourg en tant que Directrice Adjointe.

Quant à Monsieur Jacques OLIVERES, les membres sont informés de son départ à la retraite.

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 MARS 2021**

---

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du SNADMSA du 5 mars 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil et sans remarques.

## **2. EVOLUTION DES ADHERENTS**

---

Il est noté que quelques mouvements ont eu lieu en ce début d'année. Il est proposé de rester en veille par rapport à l'arrivée de nouveaux collègues.

Aussi, 9 DSIM ont été créées au niveau de iMSA. Le statut de Sous-Directeur pour ces collègues a été identifié et a surpris le SNAD.

La décision a été prise de reconnaître ce statut à ces 9 DSIM dont certains étaient déjà en poste et déjà Agents de Direction. Syndicalement, le SNAD s'étonne de la procédure, mais se satisfait aussi de voir le nombre d'Agents de Direction augmenter.

C'est également posé la question du niveau de coefficient à 520... qui n'était plus utilisé depuis plusieurs années. La revendication du SNAD est de supprimer ce coefficient qui n'est pas à la hauteur des engagements demandés à un Agent de Direction. Il y a eu 7 nouvelles nominations à ce coefficient. Ces nouveaux Agents de Direction ont des collaborateurs dans leur équipe qui ont un niveau plus élevé qu'eux. Le marché de l'informatique est en tension, et il faut craindre des départs possibles pour des raisons purement salariales.

Syndicalement, le SNAD regrette de ne pas avoir été associé à ce dispositif. Le SNAD s'étonnera de la situation qui semble être une démarche systématique dès lors qu'il y a une entrée en poste de Sous-directeur en iMSA.

### **Nominations :**

Ci-après les nouvelles nominations :

- Adeline MAGAUD – Sous-Directrice MSA Provence Azur
- Jessica MATHIEU DELOBE - Sous-Directrice MSA Dordogne Lot et Garonne
- François HUGUET – Directeur Adjoint MSA Dordogne Lot et Garonne
- Christelle MONTIBELLER – Directrice Adjointe MSA Alpes Vaucluse
- Nadine COURSIN – Directrice Adjointe MSA Ardèche Drôme Loire
- Franck BONZOM – Sous-Directeur MSA Ardèche Drôme Loire
- Matthieu LE NOAN – Sous-Directeur Alpes du Nord
- Sébastien ROLLAND – Sous-Directeur MSA Charentes
- Pauline SIRE – Directrice Adjointe MSA Midi Pyrénées Nord
- Fanny OLLIVIER-BIDILIE – Sous-Directrice MSA Ain Rhône
- Thierry MICHELET – Directeur Comptable et Financier MSA Alpes Vaucluse
- Rodrigue LOPEZ – Sous-Directeur MSA Bourgogne
- Amélie COLOMB – Sous-Directrice MSA Franche Comté
- Cyrille PLUS – Directeur Adjoint MSA Mayenne Orne Sarthe
- Eric DALLE – Directeur Général MSA Midi Pyrénées Nord

Par ailleurs, il est noté le départ à la retraite de Laurent COLLET de la MSA Midi Pyrénées Nord.

## **Cotisations :**

Monsieur LAFAYE indique que la mise en place du règlement de la cotisation du SNAD par virement fonctionne bien. Une relance sera effectuée quelques jours avant l'Assemblée Générale pour les personnes qui n'auraient pas encore réglées.

## **3. ACTUALITE SYNDICALE**

---

### **3.1. Représentativité**

Le Conseil prend note qu'aucun arrêté qui conforte et confirme la représentativité du syndicat n'est, à ce jour, paru.

De ce fait, la Commission Paritaire Mixte des Agents de Direction ne sait pas réuni. L'arrêté attendu est bloqué par rapport à un contentieux porté par la CFTC sur la mesure d'audience au niveau du Régime Général. Le SNAD attend l'apurement de tous les recours, sans doute vers septembre. Dans cette attente, tous les dossiers sont gelés faute de la tenue de réunion de l'instance. La Direction Général du Travail (DGT) vérifie actuellement les statuts, le fonctionnement de chaque syndicat, mais aussi, contrôle la représentativité via une instance dédiée. La date limite pour effectuer les démarches administratives est fixée au 31 décembre 2021.

Le Conseil est informé que Monsieur François-Emmanuel BLANC a bien pris note des sujets de revendication du SNAD suite au courrier qui lui a été adressé et note qu'il n'a pas formulé de remarques.

### **3.2. Liste d'Aptitude**

Le Conseil est informé de la participation de Pauline Sire et de Bénédicte Feuilleux à la dernière Commission.

Il est abordé la question du partage de l'action et de la présence du SNADMSA auprès des collègues candidats à l'inscription sur les listes d'aptitude. L'idée est évoquée de se manifester auprès des collègues et de modéliser une offre de services, et de l'évoquer en Assemblée Générale de manière simple et naturelle. Le sujet concerne tous les adhérents. Ce serait l'occasion de mettre le SNAD en visibilité.

Aussi, un projet de loi relatif à la réforme de la liste d'aptitude est à venir.

Une simplification de la procédure d'agrément est également à venir avec l'intérêt de bien préciser en amont, pendant le cursus de formation, par exemple, de ce qu'intègre la notion d'agrément.

### **3.3. Dispositif RVCD 2021**

Tout d'abord, il est rappelé que ce dispositif est le fait de la FNEMSA sur une proposition de la CCMSA. Le Directeur Général a souhaité faire évoluer le dispositif en modifiant, dans un premier temps, les indicateurs en 2020, puis ceux en 2021, en les limitant et en les alignant sur les souhaits des Directions de la CCMSA. Début mai, le CPI a été sollicité pour porter un avis sur ces indicateurs. Malgré les remarques portées, le projet présenté au Conseil d'Administration de la FNEMSA n'a rien modifié.

Cette année, la RVCD est significativement plus élevée que l'an passé. Il y a eu plusieurs indicateurs neutralisés. Les niveaux d'atteinte sont assez élevés.

Par ailleurs, il est souligné que certains Directeurs Comptables et Financiers s'étonnent qu'aucun critère lié à la validation des comptes ne soit retenu.

Enfin, reste à l'étude, le versement en 2021 d'un complément de RVCD compris entre 1500 € et 1800 €.

#### **4. PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 10 SEPTEMBRE 2021**

---

L'Assemblée Générale du SNAD MSA se déroulera le vendredi 10 septembre 2021, et aura pour thématique la présentation du dispositif conventionnel. Cette assemblée, envisagée initialement en présentiel, se déroulera finalement en distanciel, afin de permettre à Monsieur François-Emmanuel BLANC, Directeur Général de la CCMSA, d'intervenir aux alentours de 15 h (en déplacement en région), mais aussi, à plus d'adhérents de participer.

#### **5. POSITIONNEMENT DU SNAD SUR LA NEGOCIATION DE LA COG ET PROJET DE COMMUNICATION**

---

Le Président aborde le contexte général lié à la négociation de la COG et au retard pris. La question de la projection de notre institution dans un avenir incertain se pose. Il est nécessaire d'agir et de réagir collectivement en tant que syndicat, désormais représentatif, et attendu pour exprimer le ressenti et la vision des Agents de Direction.

Il est confirmé que tous les points de négociation sont très difficiles à ce jour. Des efforts importants vont devoir être consentis au sein des caisses, et notamment pour les équipes de direction.

Aussi, est souligné, la posture ferme des tutelles d'abaisser les effectifs avec moins 1474 ETP et 720 ETP de gains de productivité dont le redéploiement reste assez opaque.

Des actions politico-administratives et techniques sont en cours avec un optimisme qui questionne, alors que d'autres collègues de la CCMSA évoquent une négociation très âpre et indiquent que tous les sujets sont compliqués. Les caisses sont dans une situation d'attente et aucun assouplissement sur la situation de non recrutement n'est possible.

La question de la position syndicale se pose avec une approche non critique de la négociation, et qui ne favorise pas une division des entités de l'Institution (communication Annuaire Sécu, Espace Social Européen).

Le besoin se ressent d'envisager un plan d'adaptation.

Le SNAD va communiquer : soutien, ambition et institution MSA.

## 6. QUESTIONS DIVERSES

---

Le Conseil émet l'idée d'organiser une réunion spécifique par Teams afin de communiquer (informations sur la composante rémunération, les statuts, la retraite supplémentaire, la RVCD...) sur la Convention Collective Nationale méconnue, notamment, par les nombreux collègues arrivant du Régime Général, et ce, via un webinaire ou des supports de communication attractifs.

Il est noté la diffusion de la circulaire sur les droits à congés pour événements familiaux avec des réactions sur les différences du nombre de jours pour le mariage d'un enfant accordé entre un employé et/ou cadre de la MSA et un Agent de Direction.

La question du travail à distance a été traitée par la crise sanitaire ce qui a permis de faire la démonstration que la mission était remplie. Les groupes de travail en cours comme la QVT notamment devraient aussi permettre d'avancer davantage sur le sujet. Même chose pour les sujets de temps partiels et aussi de la retraite progressive...



Le Président,

Edgard CLOEREC